

Informations aux riverains du ru Saint-Jean, la rivière a besoin de vous ! Lutte contre la pollution du Ruisseau à Huppaye par traitement biologique

Objectif : lutter contre la pollution du ru Saint Jean dans l'attente des travaux d'égouttage (construction du collecteur et de la station d'épuration par l'in BW avec obligation de raccordements des habitations à l'égout en zone d'assainissement collectif). Il s'agira de diminuer les nuisances olfactives et la pollution visuel durant 12 mois.

Pourquoi agir ?

La capacité auto épuratrice de ce petit ru a besoin d'un coup de pouce. Le cours d'eau ne peut digérer à lui seul la charge polluante des +/- 180 habitations dont les rejets directs rejoignent actuellement le cours d'eau.

Action :

Le traitement biologique a pour but de donner un coup de pouce à la nature et de permettre à la rivière de retrouver son pouvoir auto-épurateur naturel.

Le traitement au niveau des habitations permettra de rejeter une eau moins chargée et moins polluée.

Les traitements conjoints vont clarifier les eaux, digérer les vases organiques, réoxygéner le cours d'eau et empêcher l'apparition des odeurs désagréables



Acteurs du projet

La Commune de Ramillies en collaboration avec le contrat de rivière Dyle-Gette ont souhaité procéder à un ensemencement biologique.

La société brabançonne IDRABEL a remporté le marché public.

Le projet est financé à hauteur de 25.000 euros par la commune avec une aide financière de l'ordre de 3.000 euros et une aide logistique du Contrat de rivière.

Idrabel fabrique des produits biologiques et naturels pour lutter contre les pollutions.

Où ? +/- 180 habitations situées en amont du ruisseau Saint-Jean

Processus de traitement en 3 étapes

- Traitement du ruisseau, **par Idrabel**
- Traitement des fosses septiques de toutes les habitations, **par les habitants**
- Traitement des canalisations de toutes les habitations, **par les habitants**

Il est primordial que chaque riverain participe au projet et s'engage à utiliser correctement les produits que la Commune va mettre à leur disposition. Il en va de la réussite l'opération !

Mode d'emploi pour le traitement par les habitants

- Les fosses septiques, 2 traitements dans le temps
 - ½ seau (soit 2kg) en septembre dans la première chambre
 - ½ seau (soit 2kg) en mars dans la première chambre
- Si une croûte se présente en surface, il faut la casser et l'humidifier
- Les canalisations, 1 traitement/semaine durant 1 an (durée du projet) : Une petite dosette chaque semaine à répartir dans 3 points d'eau (évacuation : WC et éviers) en laissant couler un peu d'eau claire

Traitement de la rivière par Idrabel :

Le ruisseau sera ensemencé en surface à deux reprises un peu après le début du traitement par les habitants.

Un suivi avec mesures de hauteurs de vases, de qualité de l'eau sera réalisé dans la foulée



Nous comptons sur vous pour adopter **les bons gestes**, afin de ne pas perturber ce projet en votre faveur

- Ne pas utiliser de l'eau de javel ou d'autres produits biocides
- Ne pas laver de véhicule à moteur à proximité des avaloirs, apport d'hydrocarbure au cours d'eau
- Ne pas jeter des lingettes même biodégradables dans les WC
- Ne pas jeter les résidus de graisses et restes de repas dans les éviers
- Ne pas stocker de compost ou de déchet verts en crêtes de berges, apport de matière organique

Pour le traitement

- Ne pas effectuer le traitement juste après le nettoyage de la maison
- Stocker le produit à l'abri de la chaleur et de l'humidité et tenir hors de portée des enfants
- Informations produit : sans danger pour l'homme, la faune et la flore et ne contiennent que des organismes NON-pathogènes



Pour en savoir plus : www.crdg.eu/actions/atteintes-aux-cours-d-eau -> ensemencement
Les divers documents explicatifs, les questions récurrentes et suivi du projet seront disponibles en ligne.

Contacts :

- Pour la commune de Ramillies : emerence.quaghebeur@commune-ramillies.be
- Pour Idrabel : www.idrabel.be
- Pour le Contrat de rivière Dyle-Gette : i.delgoffe@crdg.be - www.crdg.be